

FORMATION aux premiers secours pour les élèves de 3^{ème}

Le collège Saint Joseph propose à tous les **élèves volontaires** de 3^{ème} une formation diplômante au Secourisme appelée P.S.C.1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Cette formation sera assurée par M. LINARD, ancien professeur, et M. SALAUN, professeur au collège et titulaires du Brevet National de Moniteur de Secourisme.

LE PSC1, QU'EST CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une formation aux gestes de préventions et de secours civiques de niveau 1. L'apprenant acquiert des savoirs, des savoir-faire qui lui permettront de mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à une personne en réalisant les gestes de premiers secours. Cette formation est diplômante et sanctionnée par la délivrance d'un certificat de compétences émis par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Intérieur. Ce certificat est devenu obligatoire dans les métiers de la santé et constitue un plus indiscutable pour du baby-sitting, de l'encadrement de colonies, de centres aérés.

On obtient le certificat par son assiduité à la formation et sa réussite lors des mises en situation concrètes.

Cette formation fait l'objet d'une **évaluation à l'occasion de l'examen du permis de conduire. Certaines auto-écoles exigent déjà le PSC1 lors de l'inscription !**



Cette année, la formation sera adaptée de façon à respecter les recommandations ministérielles dues à la crise sanitaire actuelle. Ainsi les séances seront organisées de façon à maintenir la distanciation physique, appliquer les gestes barrières et limiter le brassage des groupes d'élèves. Les locaux et le matériel seront désinfectés après chaque groupe.

LE PSC1, QU'EST-CE QU'ON Y FAIT ?

La formation est découpée en plusieurs parties qui progressivement mettront le stagiaire en situation d'apprendre, de s'entraîner et de mettre en application dans des situations concrètes de la vie quotidienne.

Partie 1 : Protéger

Partie 5 : Brûlures / Traumatismes

Partie 2 : Alerter

Partie 6 : La victime se plaint d'un malaise / Gestion de l'AVC

Partie 3 : La victime s'étouffe

Partie 7 : La victime est inconsciente mais respire

Partie 4 : Hémorragies/ Plaies

Partie 8 : La victime ne respire pas / Utilisation du défibrillateur

LE COÛT

Pour pouvoir proposer cette formation à tous les élèves, une participation financière est demandée aux familles.

Dans le civil, cette formation coûte au minimum 60 €.

Si vous souhaitez obtenir ce certificat cette année, il vous sera demandé la somme de 45 € pour 8 heures de formation réparties en 2 matinées (1 lundi et 1 mercredi) sur les heures de cours habituelles, par groupes de 20 élèves (les autres restant en classe avec leurs professeurs habituels). **Cette formation n'est évidemment pas obligatoire.**

M. GUIZOUARN, Directeur

M. LINARD et M. SALAUN, Moniteurs PSC1

✂

Coupon réponse à remettre à Monsieur SALAUN en mains propres

M. - Mme Parents de : classe :

Autorisent leur enfant à suivre la formation du PSC1 dispensée au collège Saint-Joseph.

Ne l'y autorisent pas.

À, le

Signature des parents :

P.S. : Ne joignez pas de chèque ; le montant sera automatiquement prélevé et figurera sur la facture du mois suivant la formation. Si vous souhaitez étaler le prélèvement, contactez Mme BIELINSKI à la comptabilité.